SOMELEC

SOCIÉTÉ MAURITANIENNE D'ELECTRICITÉ
SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU
Siège social: Ilot "C" - Lot n°121 - Avenue Boubacar Ben Amer
Ksar - Nouakchott - Mauritanie
BP: 355 - Tél: (00222) 45 25 67 83 / Fax: (00222) 45 25 39 95
R.C.: N°35699 / NIF: 30500075
E-mail: somelec@somelec.mr

ش . م . ك

الشركة الموريتانية للكهرباء
شركة رأسمالها : 14 736 416 590 أوقية
المقر الرئيسي: حي " سي" رقم 121 شارع بوبكر بن عامر
لكصر - نواكشوط - موريتانيا
ص.ب: 355 - هاتف: 83 67 25 45 (00222) / فاكس: 95 39 25 45 (00222)
السجل التجاري: رقم 35699 / التعريف الضريبي رقم: 30500075
البريد الالكتروني: somelec@somelec.mr

Nouakchott, le : انواكشوط في:

A.....

Objet : Lettre de Consultation relative à la sécurisation et matérialisation de l'emprise de la ligne aérienne 21kvm/225kv Nouakchott tension, suivant la DA N° 030/DT/DCPT/SPT du 16/11//2026

La Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC) lance une consultation relative à la sécurisation et matérialisation de l'emprise de la ligne aérienne 21kvm/225kv Nouakchott tension.

A ce titre, nous vous transmettons ci jointes les spécifications techniques du matériel à commander et vous invitons à formuler votre proposition technique et financière conformément aux termes de la présente consultation.

Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :

1) Votre offre technique doit comporter les éléments nécessaires permettant de se prononcer sur la conformite technique du materiel suivant les specifications demandeés dans la DAA ci-joint et un certificant d'origine du materiel est exigé;
2) Votre offre financière doit avoir une validité de 90 jours, doit être libellée en français, et obligatoirement en :

a- CIF Nouakchott
b- Seul les fournisseurs étranges sont autorisés à participer à cette consultation;
c- La pénalité de retard s'élévera à 1/1000 iéme du montant du bon de commande, par jour calendaire, samdi et dimanche et jours fériés compris . le montant global des pénalités de retard est plafonné à : 10% du bon de commande.

3- Les prix sont fermes et non révisables ;
4- Mode de règlement :les montant inférieurs ou égal à 50 000 Euro ou dollar, leur paiment se fera par remise et les montant superieurs à 50 000 Euro ou dollar, leur paiment se fera par Lettre de Crédit ;
5- Le délai de livraison du matériel à preciser les livraisons et les receptions partielles ne sont pas autorisées.
6- **Les offres doivent être soumises en deux exemplaires : une copie électronique et une copie physique:**

Direction Centrale des Approvisionnements et Moyens généraux
Direction des Achats et Approvisionnements
SOCOGIM KSAR, Siège social : IIot C – Lot n°121-Avenue Boubacar Ben Amer
Nouakchott – Mauritanie – BP 355, Tél : +222 45 25 42 80
Consultation pour l'acquisition de matériel de la (DA 030/DCD/DMC/DMEL du 16/11/2026)

Elles doivent être déposées sous peine de rejet au plus tard **le Mardi 15/12/2026 à 12heures TU**, à la Direction Centrale des Approvisionnements et des Moyens Généraux à l'adresse indiquée ci-dessus ou par e-mail à l'adresses suivante **somelec.dcamg@gmail.com** .Toute offre parvenue après cette date et heure sera rejetée

L'ouverture des offres sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister les

Pour toute demande d'information, vous pouvez vous adresser à l'e-mail ci-dessus auquel doit parvenir questions au plus tard cinq jours avant la clôture des réceptions des offres.
Meilleures salutations.

La Directrice Central des Approvisionnements et Moyens Généraux
AZZA EL GHOTOB MOMA

⇒ DAA / DAT
P. traitement
Any 24/11/26

24/11/20 SAC

SPT/Groupe-SOMELEC Nouakchott, le 16/11/2026
DIRECTION Emetrice: SPT/DCPT/DT

DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT N°030 DT_DCPT_SPT

Nature des Travaux : la Sécurisation et matérialisation de l'emprise de la ligne aérienne 21Km/ 225 kV – Nouakchott

EXTREME URGENCE

N°	Désignation	Unité	Quantité	Délai
1	Installation, signalisation et repli de chantier	F	1	30 JOURS
2	Reconnaissance, levé et piquetage des deux limites	Km	42	
3	Fabrication de bornes BA suivant plan fourni (0,80 m, 0,30/0,60 m), ferraillage compris	U	422	
4	Peinture de protection rouge/blanc des bornes, deux couches	U	422	
5	Chargement des bornes au dépôt, arrimage et calage	U	422	
6	Transport des bornes du dépôt au chantier	Voyage	30	
7	Déchargement et manutention à destination	U	422	
8	Location d'une grue adaptée avec opérateur, carburant et	Jour	30	
	Accessoires de levage			
9	Mise en place, réglage et alignement des bornes sans fondation	U	422	

Groupe SOMELEC
DCAMC
COURRIER

9353
04_12_2026

10	Contrôles de conformité et relevé géoréférencé de récolement	F	1	
11	Nettoyage final et remise en état des lieux	F	1	

Départ. Maint Lignes HT	DT	DCPT	Directeur Général

République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice

Ministère de l'Energie et du Pétrole

Société Mauritanienne d'Électricité

Groupe-SOMELEC /Société-mère

Termes de Référence relatifs à la Sécurisation et matérialisation de l'emprise de la ligne aérienne 225 kV – Nouakchott

Novembre 2026

Table des matières

1. OBJET----------
2. DONNEES D'IMPLANTATION----------
3. CARACTERISTIQUES DES BORNES----------
4. FABRICATION ET CONTROLE----------
5. LOCATION ET UTILISATION DE LA GRUE----------
6. POSE----------
7. CONTROLE ET RECEPTION----------
8. REGLE DE METRE ET PAIEMENT----------
9. QUALIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES----------
10. MODALITES DE PAIEMENT-FACTURATION----------
11. DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)----------
12. ANNEXE----------

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (CPT)

1. OBJET

La Société Mauritanienne d'Électricité (Groupe SOMELEC) lance une consultation pour la Fabrication, chargement, transport, manutention et pose de bornes en béton armé afin de matérialiser les deux limites de l'emprise de la ligne de 21 km.

A ce titre, nous invitons les entreprises intéressées, pouvant justifier d'une expérience similaire avérée et dument authentifiée dans le domaine, à soumettre une proposition technique et financière pour la réalisation des prestations définies ci – après.

Cette proposition servira de base à une éventuelle passation de commande de la part de la SOMELEC

Le présent CPT spécifie les conditions techniques dans lesquelles seront exécutés les travaux objet du marché.

2. DONNEES D'IMPLANTATION

Axe de référence : axe topographique de la ligne validé par le maître d'ouvrage. Les deux alignements sont situés à 25 m de part et d'autre de cet axe, soit une largeur de 50 m. Une borne est prévue tous les 100 m, extrémités comprises : 211 bornes par côté et 422 au total.

3. CARACTERISTIQUES DES BORNES

Borne tronconique en béton armé conforme au dessin transmis : hauteur 0,80 m ; section supérieure 0,30 × 0,30 m ; section inférieure 0,60 × 0,60 m : volume indicatif 0,17 m^3. Armatures du plan : 8 HA10 de longueur 0,96 m : 6 HA8 de longueur variable ; 1 HA16 de longueur 0,80 m. Prévoir poignée de levage et réservations.

4. FABRICATION ET CONTROLE

Soumettre une fiche de formulation du béton, les plans d'atelier et le mode de cure à l'approbation du maître d'œuvre. Respecter enrobage, ferraillage, dimensions, absence de fissures et qualité de surface. Vérifier la résistance du béton avant manutention et transport. Tout élément défectueux est refusé et remplacé aux frais de l'entreprise.

5. LOCATION ET UTILISATION DE LA GRUE

Prévoir une grue mobile ou un engin de levage approprié, avec opérateur qualifié, carburant, élingues et accessoires certifiés. La capacité sera vérifiée en fonction du poids réel de la borne, de la portée et du terrain. Les levages sont réalisés sur zone balisée, sous supervision, sans passage de charge au-dessus du personnel. Respecter les distances de sécurité imposées par l'exploitant à proximité de la ligne 225 kV aucune opération sous conducteurs sous tension sans autorisation et procédure approuvée.

6. POSE

Les bornes sont posées directement sur une surface plane et stable, sans fouille ni massif enterré. Le terrain d'assise sera nettoyé et nivelé localement. Vérifier au préalable la stabilité au basculement, au glissement et au déplacement sur sol sableux ; si elle ne peut être démontrée, soumettre une solution alternative à approbation avant exécution. Contrôler position, verticalité et alignement après pose.

7. CONTROLE ET RECEPTION

Contrôler les distances à l'axe, l'entraxe de 100 m, les dimensions et l'état des bornes, les fiches béton, les documents de levage et la stabilité des éléments posés. Fournir un plan de récolement géoréférencé des 422 positions et un procès-verbal de réception. Les quantités réellement exécutées seront contradictoirement mesurées.

8. REGLE DE METRE ET PAIEMENT

Fabrication, peinture, chargement, déchargement et pose : à l'unité acceptée. Piquetage : au kilomètre de limite, soit 42 km théoriques. Transport : au voyage validé sur justificatifs et bons de livraison. Grue : à la journée effective d'utilisation constatée, selon feuilles d'attachement.

9. QUALIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES

- Disposer de la classification BAT en cours de validité est une exigence obligatoire. La non-présentation de l'attestation correspondante constitue **un motif de rejet de l'offre.**
- Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur principal ou en sous-traitance, au moins 4 marchés de travaux dans le domaine génie civil au cours des 5 dernières années.

10. MODALITES DE PAIEMENT-FACTURATION

Le montant du présent contrat sera payé comme suit :

- 20% du montant du contrat à la signature du contrat, contre une caution bancaire.
- 50% du montant du contrat après l'achèvement de 50% des travaux
- 30% du montant du contrat après la réception provisoire des travaux.

11. DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
1	Installation, signalisation et repli de chantier	F	1		
2	Reconnaissance, levé et piquetage des deux limites	Km	42		
3	Fabrication de bornes BA suivant plan fourni (0,80 m, 0,30/0,60 m), ferraillage compris	U	422		
4	Peinture de protection rouge/blanc des bornes, deux couches	U	422		

5	Chargement des bornes au dépôt, arrimage et calage	U	422		
6	Transport des bornes du dépôt au chantier	Voyage	30		
7	Déchargement et manutention à destination	U	422		
8	Location d'une grue adaptée avec opérateur, carburant et	Jour	30		
	Accessoires de levage				
9	Mise en place, réglage et alignement des bornes sans fondation	U	422		
10	Contrôles de conformité et relevé géoréférencé de récolement	F	1		
11	Nettoyage final et remise en état des lieux	F	1		
	TOTAL HT				
	TVA				
	TOTAL TTC				

Toute entreprise titulaire d'un marché en cours avec la SOMELEC et accusant un retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles ne pourra être attributaire du présent marché, sous réserve des dispositions réglementaires applicables.

Le délai d'exécution des travaux est fixé à trente (30) jours calendaires. Il commence à courir à compter de la date de remise officielle du site à l'entreprise.

En cas de retard dans l'exécution des travaux par rapport au délai contractuel, des pénalités de retard de 10 % seront appliquées.

LE DIRECTEUR CENTRALE PRODUCTION &TRANSPORT
ALY HAWBBA

12.ANNEXES

Plan de principe et détails des bornes

Sécurisation de l'emprise de la ligne électrique 225 kV – Nouakchott
CPT – DQE – Plan de principe et détails de la borne

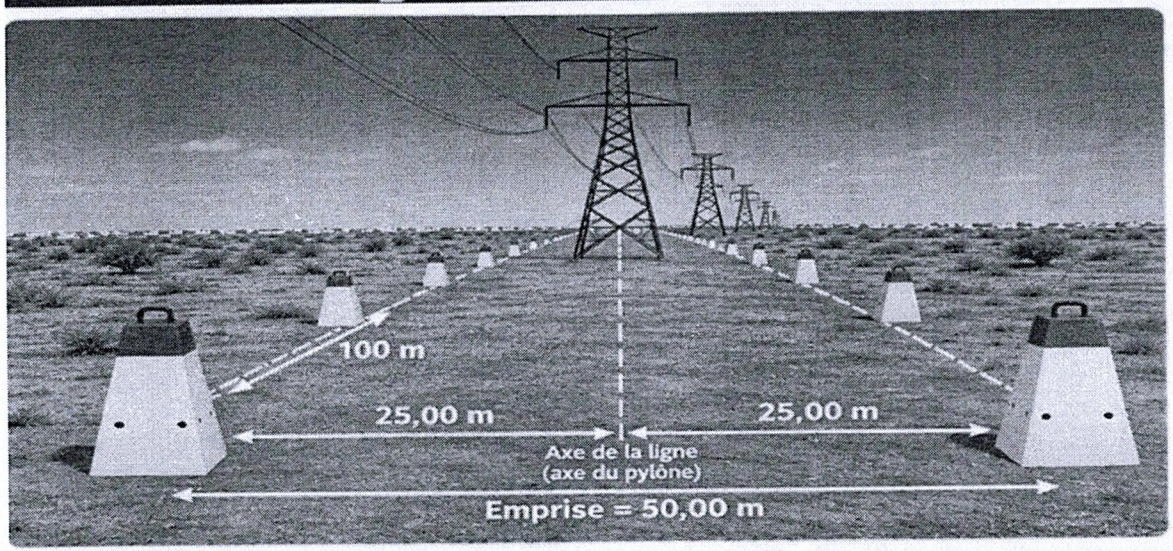

DÉTAIL DE LA BORNE (conforme au plan fourni)

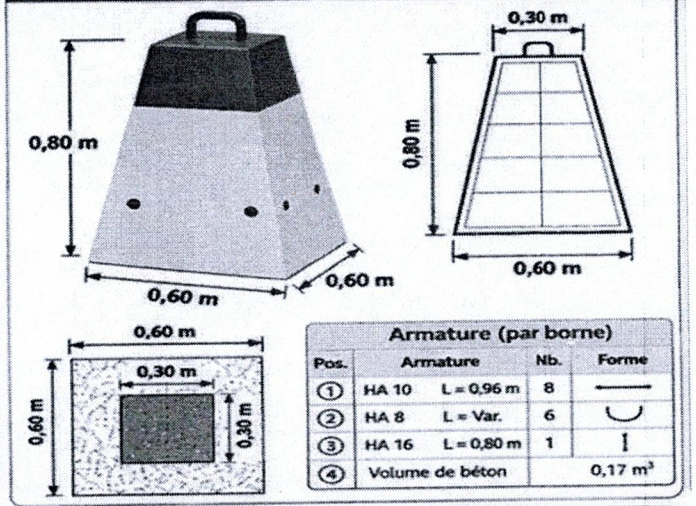

Armature (par borne)

Pos.	Armature		Nb.	Forme
①	HA 10	L = 0,96 m	8	
②	HA 8	L = Var.	6	
③	HA 16	L = 0,80 m	1	
④	Volume de béton			0,17 m³

DONNÉES PRINCIPALES

Ouvrage	Sécurisation de l'emprise de la ligne 225 kV – Nouakchott
Longueur de la ligne	21 km (21 000 m)
Emprise de la ligne	50 m (25 m de part et d'autre de l'axe)
Espacement des bornes	100 m
Nombre de bornes par côté	211 unités
Nombre total de bornes	422 unités
Bornes avec inscription	42 unités (une sur dix)
Bornes sans inscription	380 unités
Pose	Directement sur le sol (sans fondation)

SCHÉMA DE PRINCIPE – VUE EN PLAN

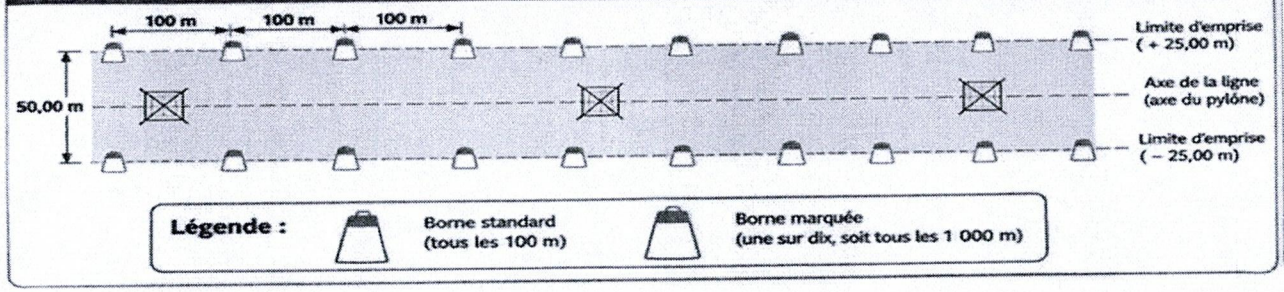

DETAIL BORN

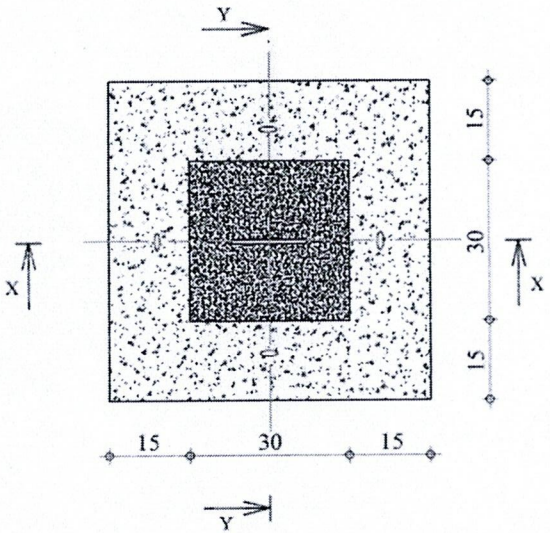

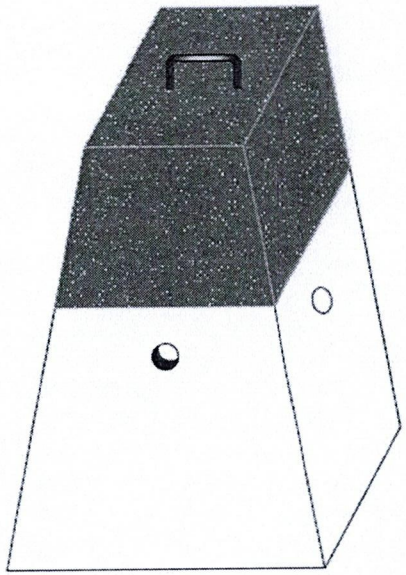

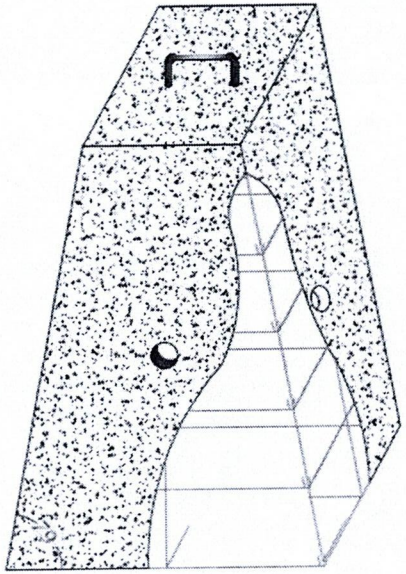

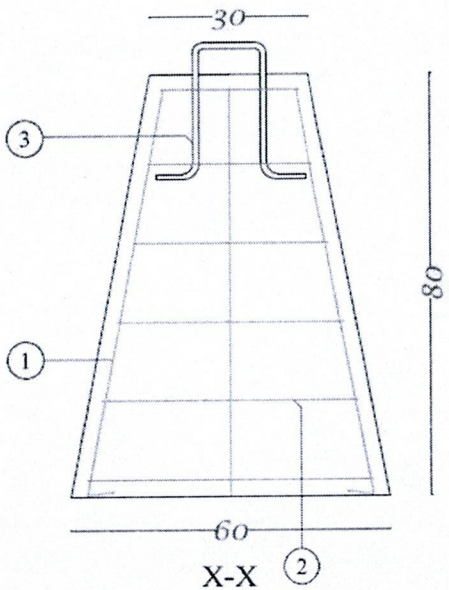

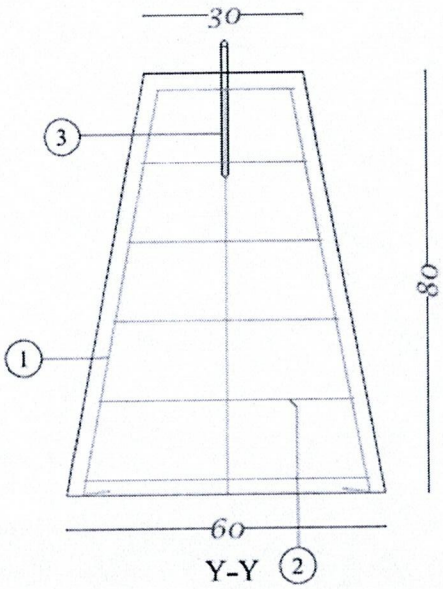

Pos.	Armature		Nb	Forme
①	HA 10	L=96	8	
②	HA 8	L=Var	6	
③	HA 16	L=80	1	
④	VOLUME DU BETON		0.17 m3	